



Bulletin

de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle

Numéro 1 (Été 2012)

Mot des co-présidents

Chers membres,

Depuis la dernière assemblée générale des membres, le conseil d'administration a mis une grande partie de ses énergies à la préparation d'une étude du bassin versant du lac Croche. Il continue de croire que la lutte contre les cyanobactéries demande que l'éventail des causes de leur apparition plus précoce (mi-septembre en 2010 et mi-août en 2011) soit davantage connu. De plus, l'analyse des données de 2011 a démontré que les cyanobactéries couvraient cette fois une plus grande surface et possédaient un niveau de toxicité plus élevé, ce qui fut confirmé par le ministère de l'Environnement. Enfin, le conseil d'administration estime qu'il faut s'inspirer de semblables études, menées ailleurs, afin d'accélérer le pas et de combattre plus adéquatement la détérioration de l'eau. Il faut donc poursuivre sur cette lancée en 2012-2013.

En prenant connaissance de notre premier bulletin, vous serez davantage informé sur l'importance d'un plan directeur de l'eau.

Au plaisir de vous rencontrer le 15 juillet prochain.

Andrée Groleau et Michel Rheault

Pourquoi doit-on tenir à un plan directeur de l'eau (PDE)?

Un plan directeur de l'eau du lac Croche est une série de moyens à mettre en œuvre pour contrer les sources de pollution et de dégradation du plan d'eau afin d'éliminer les risques pour la santé publique et d'enrayer la dégradation des milieux de vie. Mais comment? En tout premier lieu par une augmentation des connaissances de tous les facteurs de la détérioration de la qualité de vie du lac. Grâce à nombre d'études des bassins versants, nous connaissons quelques-unes des principales causes et sommes en mesure de nommer les moyens à prendre pour contrôler les sources d'érosion et de phosphore.

L'érosion des berges. Chacun sait que les bandes riveraines dégradées et artificialisées sont causes de contamination et de sédimentation des lacs. Aussi, doit-on se réjouir de l'adoption du règlement municipal sur la renaturalisation des rives (2 février 2012). Mais il est évidemment vrai que cette seule mesure ne suffira pas.

Le gel hivernal et le dégel printanier avec le mouvement des glaces et les hautes eaux apportent leurs contributions à l'érosion. Les grandes pluies qui rehaussent le niveau d'eau du lac, si elles s'accompagnent de forts vents, produisent un même effet. Le passage

des bateaux érode également les berges, constamment. Avec un certain fatalisme, subissons les effets des saisons. Mais pas ceux de l'œuvre de l'homme.

Le contrôle de l'accès des bateaux au lac se présente alors comme une mesure nécessaire que doit prendre une municipalité. À cet égard, on peut certainement s'inspirer du règlement qu'a adopté la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard (Laurentides) le 18 mai 2012.

<http://www.stadolphedhoward.qc.ca/documents/reglements/741.pdf>

L'accès au lac y est sévèrement réglementé afin de protéger la flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique, les quais, bouées, barrages et embarcations. Le règlement de la municipalité de Saint-Agathe-des-Monts va dans le même sens.

<http://www.ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/fr/documents/2008-M-144marinaadminweb.pdf>

La lutte contre la sédimentation. R.Q., Q-2, r.8 n'est pas un droïde de Star Wars, mais un règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées. Le législateur impose aux municipalités de l'appliquer. La raison est que la diffusion du phosphore venant des fosses septiques contribue grandement à la pollution de l'environnement. Il revient à la municipalité d'inspecter et d'octroyer les permis. Et qu'on se dise qu'il n'y pas de droit acquis.

Bien au fait de ses obligations, la municipalité de Sainte-Thècle a entrepris l'inspection des fosses septiques. Mais, le rythme et la méthode avec lesquels elle procède ne permettent pas d'entrevoir une fin rapide de l'exercice. Or, une municipalité qui ne fait pas respecter le règlement sur les fosses septiques pourrait voir sa responsabilité civile engagée si un tiers subit un dommage.

Ces mesures nécessaires s'insèrent bien dans un plan directeur de l'eau. Elles ont été prises en compte par la Ville de Mont-Tremblant, la CRE Laurentides et l'Association du lac Gauthier (lac de tête de petite dimension avec 0,44 km²). Les principaux enjeux et problématiques étaient l'eutrophisation, l'urbanisation, la présence d'embarcation sur le lac, l'impact des activités passées dans le bassin versant, les activités agricoles dans le bassin versant, le niveau du lac (barrages et approvisionnement en eau), l'exploitation forestière.

<http://www.villedemont-tremblant.qc.ca/upload/File/Environnement/Plan%20d%20action%20-%20Lac%20Gauthier.pdf>

Le lac Croche ne présente pas les mêmes caractéristiques physiques. Il possède une superficie de 0.87 km² et sa profondeur maximale est d'environ 25 mètres. Son bassin versant occupe une superficie de 13,42 km². Pour en savoir davantage, il faut voir en amont, élargir l'enquête à tout cet espace. Aller aux sources de l'approvisionnement en eau (Rivière-en-Cœur et ruissellement). De ce point de vue la municipalité de Sainte-Thècle accuse un grand retard. Pendant ce temps-là, les cyanobactéries prolifèrent.

Convocation à l'assemblée générale annuelle de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle le 15 juillet 2012

L'assemblée générale annuelle de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle aura lieu le dimanche 15 juillet prochain, dans la salle Aubin de l'Hôtel de ville de Sainte-Thècle, à 10 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 août 2011
4. Rapport des co-présidents
5. Rapport de la trésorière
6. Désignation de 2 vérificateurs
7. Mot du maire
8. Plan d'action 2012-2013
9. Plénière sur le plan d'action
10. Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

de la réunion de l'assemblée générale annuelle de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche de Sainte-Thècle, tenue dans la salle Aubin de l'Hôtel de ville de Sainte-Thècle, le 28 août 2011, à 10 heures.

Jean Roy, vice-président, préside la réunion

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Après vérification du quorum, l'assemblée peut débuter.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Poulin, appuyée par Louiselle Trudel d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2010

Après avoir ajouté les noms des membres du conseil d'administration provisoire, il est proposé par Guy Veillette, appuyée par Charlotte Baril, d'adopter le procès-verbal de

l'assemblée générale annuelle du 17 octobre 2010.

4. Rapport des co-présidents

Michel Rheault et Andrée Groleau informent les membres des dossiers qui ont retenu l'attention du conseil d'administration au cours de cette année, et des actions qui ont été entreprises. En voici une liste sommaire : incorporation de l'association, élaboration des statuts et règlements, partenariat avec la Sambba (jour de la terre, distributions d'arbres et d'arbustes), organisation de réunions d'information, surveillance du lac Croche (échantillonnage eau, érosion des berges).

À la suite de ce rapport, des membres font des interventions touchant plusieurs sujets : le débarcadère, la protection des milieux humides, le choix des plantes, l'utilisation de la pierre pour protéger la bande riveraine. Par ailleurs, l'entrevue accordée aux dirigeants de l'Association, publiée dans le journal *Le Nouvelliste*, a provoqué une intervention de la part du maire Alain Vallée.

5. Rapport de la trésorière

Louise Bordeleau fait rapport des états financiers. En 2010-2011, l'association a eu des revenus de 948.27 \$, dont 760 \$ en cotisation des membres, 185.79 \$ provenant de l'association précédente pour le lac Croche, et 2.48 \$ en ristourne. Une dépense de 32.12 \$. Le solde est de 916.15 \$.

La trésorière dit anticiper des dépenses plus importantes en 2012, aussi demande-t-elle que la cotisation des membres passe à 20 dollars. Une discussion s'engage et un vote est demandé par monsieur Grégoire Rompré. À main levée, les membres se montrent favorables à la hausse (98 %).

Il est proposé par René Lyonnais, appuyée par Guy Veillette que la cotisation de l'année 2012 soit de 20 \$. Proposition adoptée.

6. Désignation de 2 vérificateurs

Mesdames Jocelyne Gervais et Louise Trottier sont nommées vérificatrices des comptes de l'an 2011-2012.

7. Adoption des statuts et règlements

Les membres ont reçu le texte des statuts et règlements. Jean Roy en souligne quelques-uns et il répond aux questions. L'attention est également attirée sur une correction mineure à apporter au texte.

Il est proposé par Louise Duchemin, appuyée par Louiselle Trudel, d'adopter les statuts et règlements. Adoptée à l'unanimité.

8. Élection du conseil d'administration

8.1 Désignation d'un président d'élection.

René Lyonnais accepte d'agir comme président d'élection.

Le conseil d'administration ayant été élu pour un (1) an. Les neuf postes sont ouverts. Les huit (8) membres de l'actuel conseil d'administration ont fait parvenir leur mise en candidature à la secrétaire.

Le président d'élection demande à l'assemblée si elle a des propositions pour d'autres candidatures.

Andrée Groleau propose Martine Cloutier. Aucune autre proposition n'est faite. Martine Cloutier accepte sa mise en candidature. Elle est déclarée élue.

Le conseil d'administration, 2012-2013 sera donc composé de : Andrée Groleau,

Michel Rheault, Louise Bordeleau, Micheline Magnan, Gaétan Goyette, Robert Guindon, Jean Roy, Martine Cloutier et Danielle Boutet.

9. Plan d'action 2011-2012

Andrée Groleau présente les grandes lignes du plan d'action de l'année 2011-2012 : supporter le conseil municipal dans l'application du règlement de revégétalisation des bandes riveraines des lacs; travailler avec le conseil municipal à l'application des 3 recommandations du document « Agir à la source » : se doter d'un plan directeur de l'eau, favoriser une navigation respectueuse de l'environnement, voir à inspection des fosses septiques. Participer au réseau de surveillance des lacs (RSVL), préparer un document de travail pour le quai d'embarquement du Parc St-Jean, organiser des rencontres d'information pour les riverains, rencontrer les agriculteurs, les plaisanciers et les riverains du lac Croche figurent également dans ce plan d'action.

10. Informations diverses

10.1 Carnet de santé du lac Croche

Une feuille est distribuée à l'arrivée des sociétaires. Le questionnaire sert à évaluer la santé du lac selon la vision de chacun et d'en tirer ses propres conclusions.

11. Levée de l'assemblée

À 12 h 14, il est proposé par Alain Désilets, appuyé par Jacques Poulin de lever l'assemblée.